

6 Mars 2018 (Christiane d'Arnal St André)

J'espérais une réunion publique sur le projet de fusion des communes, ne voyant rien venir, je me permets de vous transmettre ma réflexion.

1° - CONTEXTE

- Qu'est ce qu'une commune rurale comme St André ?

La commune, collectivité territoriale est **l'échelon de base** des divisions administratives. La commune rurale est un espace rural avec un centre bourg, et des écarts, lieux habités, hameaux, habitations dispersées.

Les communes françaises existent depuis la Révolution. La commune constitue une des Collectivités Territoriales garantie par la constitution du 4.10.1958 et représente **le premier niveau**

d'administration. La population médiane des communes en France est de 432 habitants, on dénombre sur la commune de St André 605 habitants, nombre plus élevé que la moyenne nationale. En effet la France compte 35.287 communes dont 21.093 communes de 0 à 599 Habitant, 14.549 communes de 600 à plus de 10.000 Hts.

Par ailleurs les communes rurales sont gérées en bon père de famille, elles ne coûtent pas cher à l'Etat et les élus ont un rôle social indéniable auprès de sa population.

- Qu'appelle-t-on « Commune nouvelle » ?

Le principe est simple : des villages s'associent pour former une municipalité à part entière au sein de laquelle les anciennes communes deviennent des mairies déléguées (à toute petite échelle la commune nouvelle ressemble aux mairies Paris, Lyon, Marseille, avec leur arrondissement).....**c'est vraiment méconnaître le monde rural que de la comparer à des grandes villes... !!!!!**

La création peut résulter d'une demande de tous les Conseils Municipaux des Communes qui formeront la future commune. Elle peut émaner du représentant de l'Etat dans le Département.

Les communes déléguées n'ont pas le statut de Collectivité Territoriale, seule la commune nouvelle est dotée de cette qualité. Les communes déléguées deviennent une annexe de la Mairie dans

laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants...
Mais combien de temps vont durer ces annexes... ? (cf art. du Monde 1.11.2016 fusion des communes rurales, une nouvelle fracture territoriale).

2° - REALITE ET CONSEQUENCE DE LA FUSION

- Volonté politique. L'Etat ne souhaite-t-il donc pas politiser les élections communales de zones rurales, en **faisant passer les communes à plus de 1.000 hts ? le scrutin de vote serait ainsi un scrutin de liste !!** L'Etat dit encore que c'est « ...afin de rapprocher des bassins de vie définis par l'Insee et d'atteindre la taille critique pour planifier et financer les équipements »
- Non intérêt économique de la mutualisation. **On n'a pas besoin de créer une nouvelle commune pour mutualiser certains services, il suffit de la bonne volonté des élus.** Beaucoup de choses se règlent par le « bon sens ». ; la disposition des élus, la collaboration de la population, font que les choses se règlent sans faire appel à l'Etat, et ceci est possible dans le cadre d'une proximité
- L'économie, je n'y crois pas, **plutôt une augmentation importante des taxes** pour la commune de St André, dont les taux sont les plus faibles au regard des trois communes. Si on met en place une commune nouvelle seulement pour l'argent, pour une éventuelle dotation plus importante qu'on nous promet.... mais pour combien d'années ?

Et cette dotation sera-t-elle supérieure à l'addition de celles reçues par les trois communes ...? Je ne le pense pas puisque l'Etat veut faire des économies...! **Deux villages pauvres n'en font pas un riche, et la commune n'est pas juste une entité administrative, c'est une communauté de vie.**

- Perte d'identité. Risque d'un possible accroissement des inégalités territoriales. Détérioration du ciment républicain. Affaiblissement de lieu entre le citoyen et la commune. Les habitants vont se sentir abandonnés parce que leurs représentants seront éloignés

Le Maire connaît tout le monde... Ce maillon entre la population et la Mairie étant rompu, c'est la fin de la notion même de village

caractéristique du paysage français. Or ce n'est pas parce que vous fusionnez des communes que les problèmes disparaîtront... !! Et nos écoles et notre agence postale que deviendront-elles ? Et les employés ?

EN RESUME, et vous le comprenez,
Je ne suis pas favorable à cette fusion, qui nous fait perdre notre identité, perte de notre proximité, donc d'humanité, de sociabilité, la population se sentira « laissée pour compte »... d'où un mal être qui risque d'aider encore à une désertification de nos villages... Je ne vois pas de finalité positive.

Par ailleurs **il y a la Communauté de Communes** qui existe pour la mise en commun de moyens, pour des projets économiques, touristiques, culturels, pour des aides aux artisans, elle est à l'écoute des communes. Je suis sûre que nous n'avons pas besoin d'une autre couche de mille feuilles... Les cantons, les régions ont fusionnés... Où sont les économies qu'on nous promettait ? Quels avantages en retire-t-on ? La Communauté de Communes porte un joli nom, CAUSSES AIGOUAL CEVENNES – TERRES SOLIDAIRES.
Soyons solidaires pour un mieux vivre ensemble, pour que vos villages restent vivants, et que nous puissions conserver le « peu » qui existe.